

duction, pour tous les ministères du gouvernement fédéral. La production est destinée aux théâtres et à d'autres établissements que les théâtres. Les deux séries, "Le monde en mouvement" et "En avant, Canada", sont louées à près de 600 théâtres dans le Canada anglais et à 60 théâtres dans le Canada français. Elles sont largement distribuées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, dans les dominions britanniques et l'Amérique latine. Les dépôts de films sont le pivot de la distribution aux établissements autres que les théâtres; établis dans chacune des neuf provinces, il y a maintenant 40 centres régionaux où les films peuvent être empruntés pour un prix nominal. En outre, les circuits ruraux et industriels de même que ceux des unions ouvrières, se chiffrant maintenant à plus de 100, permettent à un demi-million de Canadiens de voir régulièrement chaque mois des films de 16 mm. Les films sont envoyés dans toutes les parties du monde allié à tous ceux qui ont pour mission de faire connaître le Canada à l'étranger.

L'Office du film s'occupe non seulement de produire des films, mais aussi des bandes de photographies destinées à l'instruction, des photos empruntées aux films, des affiches et des étalages. Le Service de photographie et le Service d'étalage et exposition sont sortis de la Division de projections fixes, de dessins et d'affiches de la Commission de l'Information en temps de guerre que l'Office a pris à sa charge en 1943. Un Service actif de dessins animés se rattache au Service d'étalage et exposition et, dans le domaine des dessins animés, un groupe d'artistes ont imaginé des techniques nouvelles et ingénieuses.

**Commission des prix et du commerce en temps de guerre.**—La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a été instituée le 3 septembre 1939 par un arrêté en conseil subordonné à la loi des mesures de guerre "pour prévenir l'augmentation injustifiable du prix des denrées alimentaires, du combustible et autres nécessités de la vie, et en assurer la suffisance et la distribution équitable durant la guerre". Les pp. xl-xlii de l'Annuaire de 1944-45 donnent un aperçu de l'organisation administrative de la Commission, de son champ de juridiction et de sa collaboration avec les autres ministères.

Dans l'administration du plafonnement des prix, la Commission s'est butée à plusieurs problèmes résultant de la hausse des prix, de l'augmentation de pouvoir d'achat du consommateur, des pénuries de marchandises et de facteurs connexes. Les mesures prises pour assurer les approvisionnements essentiels aux civils et leur distribution méthodique sont décrites aux pp. 933-941.

**Commission d'information en temps de guerre.**—La Commission d'information en temps de guerre a été établie par ordre en conseil le 9 septembre 1942 afin d'"assurer une compréhension avertie et intelligente des buts et des progrès de l'effort de guerre canadien". La Commission, formée d'un président, d'un vice-président et de huit membres, est responsable au Premier Ministre comme président du Conseil Privé et président du Comité de guerre du Cabinet.

Les pouvoirs relatifs à l'information publique antérieurement conférés au Ministre des Services Nationaux de Guerre ont été transférés à la Commission. En particulier, c'est le devoir de la Commission de surveiller l'information canadienne en dehors du Canada, de coordonner les autres services d'information publique du Gouvernement, et de fournir les moyens et les facilités de distribuer au pays et en dehors les renseignements de guerre canadiens. Les opérations de la Commission se font sous la direction d'un gérant général responsable à la Commission.

Outre le quartier général à Ottawa, la Commission maintient des bureaux à New York, Paris, Washington, Londres et Canberra. Le travail d'information des